

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 26 octobre 2012

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 115 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Roland BLUM - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Valérie BOYER - Vincent BURRONI - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Victor Hugo ESPINOSA - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Magali GARDE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Martine GOELZER - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Gérard GUISSANI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Yves MORAINÉ - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Sylvie NESPOULOUS - Jérôme ORGEAS - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Marie-José PEREZ - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Arlette SALVO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Paul SORGE - Bernard SUSINI - Maurice TALAZAC - Guy TEISSIER - Lachraf TIMEZOUIKHT - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Zaven ALEXANIAN représenté par Patrick BORE - Jean-luc BENNAHMIAI représenté par Christophe MADROLLE - Jean-Pierre BERTRAND représenté par Paul SORGE - Gérard BISMUTH représenté par Clément YANA - Jean-Louis BONAN représenté par Henri MATTEI - Sylvia BONIFAY représentée par Pascal GILLET - Joëlle BOULAY représentée par Olivier AGULLO - Jean BRUNEL représenté par Jean-François DENIS - Xavier CACHARD représenté par Laure-Agnès CARADEC - Patricia COLIN représentée par Martine GOELZER - Jean-Marc CORTEGGIANI représenté par Jean-Marc BENZI - Claude DAUMERGUE représenté par Catherine JALINOT - Eric DI MECO représenté par Mireille FOURNERON - Eric DIARD représenté par Robert HABRANT - Joël DUTTO représenté par Haouaria HADJ CHICK - Vincent GOMEZ représenté par Antoine LORENZI - Albert GUIGUI représenté par Bruno GILLES - Mourad KAHOUl représenté par Jacqueline MAURIC - Abdelwaab LAKHDAR représenté par André MOLINO - Eric LE DISSES représenté par Laurence JOUANDON - Michel LO IACONO représenté par Guy PONTOUS - Christophe LOPEZ représenté par Marie-Thérèse MINASSIAN - René MALLEVILLE représenté par Marie-Madeleine PANCHETTI - Myriam MALLIA représentée par Michelle GUEYDAN - Patrick MENNUCCI représenté par Eugène CASELLI - Renaud MUSELIER représenté par Maxime TOMMASINI - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX représentée par Alain CROCE - Christine ORTIZ représentée par Frédéric DUTOIT - Frédéric OUNANIAN représenté par Michel ILLAC - Gerard PEPE représenté par Maurice TALAZAC - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Alain LAURENS - Myriam SALAH-EDDINE représentée par Sabine BERNASCONI - Philippe SAN MARCO représenté par Tahar RAHMANI - Karim ZERIBI représenté par Pierre SEMERIVA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

André ESSAYAN - Laurent LAVIE - Jean MONTAGNAC - Gilles PAGLIUCA - Marc POGGIALE - René TAVERA.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

RNOV 002-602/12/CC

■ Approbation d'un avenant à la charte de partenariat avec l'Agence Départementale de l'Information sur le Logement (ADIL) des Bouches-du-Rhône. Attribution d'une subvention complémentaire pour 2012. DHCS 12/8440/CC

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

L'Association Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) des Bouches-du-Rhône a été créée en 2002. Conformément à l'article 366-1 du Code de la Construction et de l'Habitation, l'Agence Départementale de l'Information sur le Logement des Bouches-du-Rhône a pour mission d'informer gratuitement les usagers sur leurs droits et obligations, sur les solutions de logement qui leur sont adaptées, notamment sur les conditions d'accès au parc locatif et sur les aspects juridiques et financiers de leur projet d'accession à la propriété, ceci à l'exclusion de tout acte administratif, contentieux ou commercial. Elle est affiliée à l'Association Nationale pour l'Information sur le Logement ANIL.

Le 13 février 2012, le Conseil de Communauté a approuvé l'adhésion de la Communauté urbaine à l'Agence Départementale de l'Information sur le Logement des Bouches-du-Rhône, désigné quatre membres (deux titulaires, deux suppléants) pour siéger à son Assemblée Générale et approuvé une Charte de Partenariat 2012-2014 N°12/1194 signée le 2 mai 2012, ainsi que l'attribution d'une subvention annuelle. Environ 15 000 habitants de la Communauté urbaine sont renseignés chaque année, par téléphone ou à l'occasion des permanences de proximité.

Le 19 avril dernier, le Président de l'Association Départementale pour l'Information et le Logement (ADIL) a proposé, dans un contexte local de tension du marché locatif, la création d'un outil d'observation pérenne et neutre du marché locatif privé sur le territoire de la Communauté urbaine, comme il fonctionne déjà dans d'autres intercommunalités.

Les missions de l'observatoire des loyers du parc privé sont de :

- Collecter et fournir des références de loyers du secteur locatif libre sur tout le territoire de Marseille Provence Métropole,

Réaliser un traitement statistique des données collectées et établir annuellement un rapport sur le niveau et l'évolution des loyers libres dans chaque commune de la Communauté urbaine.

Cet observatoire des loyers s'inscrit dans le cadre de la politique locale de l'habitat, comme un des outils de référence des prix de loyers à l'occasion du renouvellement des baux d'habitation, des contestations de prix, de la mise en location des logements conventionnés et des opérations d'investissement locatif.

Cet observatoire permettra en outre de disposer de bases mises à jour pour la fixation du niveau des loyers conventionnés entre les propriétaires bailleurs et l'Anah.

Compte tenu de l'engagement et de l'intervention de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole dans son futur Programme Local de l'Habitat et de la légitimité de l'Agence Départementale de l'Information sur le Logement dans son rôle de conseil et d'expertise, il est proposé que la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole approuve un avenant à la Charte de partenariat 2012-2014 N°12/1194 signée le 2 mai 2012 pour la création d'un observatoire des loyers du parc privé de Marseille Provence Métropole, et qu'elle contribue à son fonctionnement en lui accordant une subvention annuelle forfaitaire complémentaire de 5 000 euros pour 2012.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

**Signé le 26 Octobre 2012
Reçu au Contrôle de légalité le 29 octobre 2012**

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment son article 366-I ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole est compétente de plein de droit en matière d'habitat ;
- Que la mise en œuvre d'un observatoire des loyers du parc privé sur le territoire de Marseille Provence Métropole constituera un outil d'évaluation et de prospective pour le programme local de l'habitat .

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvé l'avenant n°1 ci-annexé à la Charte de Partenariat 201-2014 avec l'Association Départementale d'Information sur le Logement des Bouches-du-Rhône.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté urbaine, ou son représentant, est autorisé à signer cet avenant.

Article 3 :

Est approuvé le versement d'une subvention de 5 000 euros pour l'année 2012, complémentaire à la subvention initiale.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de la Communauté urbaine : Sous-Politique D 110 – Nature 6574 – Fonction 824.

Pour Visa,
La Vice-Présidente Déléguée
Au Logement Social et d'Intérêt Communautaire

Samia GHALI

Pour Présentation,
La Présidente Déléguée de la Commission
Rénover et construire une ville solidaire

Myriam SALAH-EDDINE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI